

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE LE
11 FEV. 2010
CASTELSARRASIN - 82

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX LE QUATRE FEVRIER (04/02/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 28 janvier 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**, Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints**, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, , **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES : M. Franck BOUSQUET (Représenté par Mme Estelle HEMMAMI), Mme Odile MARTY-MOTHEs (représenté par Mme CASTRO), M Abdelkader SELAM (représenté par Mme BENECH)
Mme Carine NICODEME (représentée par M GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par M BENECH), **Conseillers Municipaux**

Etaient Absents Excusés : M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Gérard VALLES, M. Guy ROQUEFORT M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux**

Mme Estelle HEMMAMI est nommée secrétaire de séance.

N°04-04-02-2010

DROIT DE STATIONNEMENT SUR L'AIRE PROVISOIRE DES GENS DU VOYAGE

Rapporteur : Mme Benech

Il est proposé de fixer à 5 euros le prix du droit de stationnement sur l'aire provisoire des gens du voyage, il précise que qu'il sera procédé à un encaissement à l'arrivée sur l'aire correspondant à un séjour de 7 jours.

Dans le cas d'un départ anticipé il sera procédé à un remboursement correspondant au nombre de jours non passés sur l'aire.

Une caution de 27 € sera demandée correspondante au raccordement électrique 23,50 € et raccordement eau 1,50 € et au prêt de la clé du bloc sanitaire 2,00€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité

FAIT SIENNE la proposition de Monsieur le Maire

FIXE les tarifs de l'aire de stationnement comme suit à compter du 1^{er} mars 2010

	Tarif
Stationnement 1 jour/ caravane	5€
Caution (23,50 € raccord électrique, 1,50 € raccord eau, 2 € clé bloc sanitaires)	27€

Pour copie conforme
Moissac le 08 Février 2010



Le Maire
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

